

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 février 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2025, à 19h.

10.02 Ouverture

CA *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Mot de la mairesse et des élu.e.s.

10.03 Questions

CA *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Période de questions du public

10.04 Procès-verbal

CA *Direction Performance Greffe et Services administratifs*

Adopter les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2024 et de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 décembre 2024.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1257040001

Déposer le plan directeur des parcs de l'arrondissement de Montréal-Nord.

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en appui aux journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 10 au 14 février 2025.

15.02 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour la poursuite de l'Entente-cadre « Réflexe Montréal ».

15.03 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour la commémoration de l'attentat de la grande mosquée de Québec.

15.04 Déclaration

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Déposer une déclaration du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord pour le Mois de l'histoire des Noirs.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259720001

Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1255863001

Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir

20.03 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259738001

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 391,02\$ aux 18 organismes suivants: le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord, le Centre des jeunes de l'Escale, le Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord, la Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord, les Fourchettes de l'Espoir, Baseball mineur Montréal-Nord, la Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord, Qu'en dit Raton, Vision Charitable, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, Halte-Femmes de Montréal-Nord, la Maison des jeunes l'Ouverture, La musique aux enfants, une initiation de l'OSM, le Club de natation Montréal-Nord, la Table de quartier de Montréal-Nord, le Club Gymkhana, l'Association Place Normandie et le 188 scoutisme de Montréal-Nord pour la réalisation de leurs projets respectifs dans le cadre du Programme Initiatives et Projets Spéciaux.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573002

Entériner une dépense de 350 \$ auprès de l'organisme L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Tour du monde en cinéma » qui a eu lieu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573001

Autoriser une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025.

30.03 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573004

Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

30.04 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1253573003

Approuver une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987016

Déposer aux archives le certificat des résultats à la suite de la tenue de registre pour le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.02 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758003

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

40.03 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758004

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

50 – Ressources humaines

50.01 Nomination

CA Direction des travaux publics - 1259649001

Nommer Béatrice Nzongo, matricule 100314462, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 8 février 2025.

50.02 Nomination

CA Direction des services administratifs - 1249171010

Nommer Carmen Baiant, à titre de secrétaire recherchiste, au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

50.03 Nomination

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1245863004

Nommer Kristina Joubert à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

50.04 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1259913001

Titulariser M. Boris Styvin Kweke, à titre d'électrotechnicien d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2025.

50.05 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1255579001

Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10), à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025.

50.06 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1249913003

Autoriser la création d'un poste permanent de plombier, (emploi 601720, groupe de traitement 17), à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025.

50.07 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des services administratifs - 1259171001

Autoriser la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1249171011

Nommer Carmen Baiant à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord en remplacement d'Anne-Sophie Bergeron à compter du 4 février 2025.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 29 janvier 2025



Dossier # : 1257040001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le plan directeur des parcs de l'arrondissement de Montréal-Nord. |

Que soit déposé le plan directeur des parcs de Montréal-Nord.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 10:29

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1257040001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le plan directeur des parcs de l'arrondissement de Montréal-Nord. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement a identifié la nécessité de revoir et de mettre à jour sa vision et ses orientations en matière de parcs et d'espaces verts. Cette démarche vise à assurer que les infrastructures et les aménagements répondent adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population.

La réflexion entourant l'élaboration du plan directeur des parcs s'est appuyée sur une vaste consultation publique menée en 2022. Cette consultation a permis de recueillir les avis et préoccupations de citoyens, d'organismes communautaires et de divers services de l'arrondissement, garantissant ainsi que le plan directeur reflète les attentes et besoins de la communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le Plan directeur des parcs de Montréal-Nord est composé de 5 volets :

- Le premier volet identifie les bases et les principes clés du plan directeur des parcs.
- Le second volet trace un portrait de l'utilisation actuelle des parcs et fait ressortir les besoins de la communauté.
- Le troisième volet identifie la vision et les principes directeurs qui guideront les futurs projets.
- Le quatrième volet présente le cadre de mise en œuvre du plan et les conditions de réalisation des projets.
- Le cinquième volet, regroupe l'ensemble des interventions liées à la mise en œuvre du plan. Il s'agit d'un volet évolutif qui sera constitué au fil du temps.

JUSTIFICATION

Le plan directeur des parcs est un outil stratégique permettant d'établir une vision d'avenir pour la planification, la conception, l'aménagement et l'entretien des parcs de Montréal-Nord. Ce plan servira de feuille de route pour les futures actions et décisions en matière de développement et d'entretien des parcs et espaces verts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement de Montréal-Nord a mené une démarche de consultation publique afin de sonder la population. En plus des activités participatives disponibles en ligne, des ateliers ont été réalisés dans les écoles de Montréal-Nord, et les usagers des parcs seront consultés directement sur place.

Suite à son dépôt, le Plan directeur des parcs de Montréal-Nord sera rendu disponible sur la plateforme Réalisons Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-16

Anick LAFOREST
conseiller(ere) en aménagement

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259720001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

QUE soit approuvée la convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 09:32

Signataire : Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259720001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

L'Arrondissement de Montréal-Nord souhaite offrir à ses citoyens un service de tennis de qualité, accessible et sécuritaire en maintenant son partenariat avec Tennis Montréal Inc., organisme reconnu et spécialisé dans ce domaine. Tennis Montréal Inc. s'engage à offrir des services respectueux et équitables, à encourager la pratique du sport, à promouvoir l'esprit sportif et à favoriser une ambiance positive axée sur le partage, la courtoisie et de saines habitudes de vie.

Tennis Montréal Inc. est un partenaire de la Ville de Montréal depuis 1996. L'organisme est reconnu en sport régional (cycle 2024-2026) par la Direction des sports du SGPMRS, dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien en sport régional. Ce statut lui permet de proposer une offre de services aux citoyens de la grande région métropolitaine.

La Ville de Montréal et l'Arrondissement de Montréal-Nord reconnaissent le rôle essentiel du sport régional dans leur offre de services, conformément à la Déclaration sur le sport régional. En tant qu'organisme reconnu en sport régional et en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Montréal-Nord, il est recommandé d'accorder à Tennis Montréal Inc. l'accès gratuit à des plateaux sportifs.

Ce sommaire décisionnel vise à approuver une convention de partenariat entre Tennis Montréal Inc. et l'Arrondissement de Montréal-Nord. Tennis Montréal Inc. a fourni tous les documents de reddition de comptes et d'admissibilité requis, qui ont été jugés conformes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 2410180 (Juillet 2024) : Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. du 1er janvier au 31 décembre 2024.

- CA23 10 238 (Septembre 2023) : Adopter la Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord.
- CA23 10 128 (Mai 2023) : Approuver une convention de partenariat avec l'organisme Tennis Montréal Inc. du 1er janvier au 31 décembre 2023.
- CE23 0387 (Mars 2023) : Accorder le statut de reconnaissance à 28 organismes dans le cadre de la nouvelle Politique de reconnaissance et soutien en sport régional pour la période 2024-2026.

DESCRIPTION

La convention avec Tennis Montréal Inc. propose une offre de services de tennis s'adressant principalement aux jeunes de 6 à 17 ans et aux adultes de l'arrondissement. Des cours adaptés aux différents niveaux de jeu seront offerts selon une programmation détaillée et accessible.

Ce partenariat permettra aux citoyens de bénéficier d'un service amélioré par rapport à l'offre précédente. En effet, Tennis Montréal Inc. propose :

- Des entraîneurs certifiés;
- Une structure de développement structurée.

De plus, l'inscription aux cours sera offerte à faible coût, favorisant ainsi l'accessibilité à tous.

Conformément à la Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal, l'Arrondissement fournira un soutien à Tennis Montréal Inc., notamment en lui donnant accès à ses plateaux sportifs.

JUSTIFICATION

Le partenariat avec Tennis Montréal s'avère une initiative remarquable qui répond à l'intérêt croissant pour le tennis au sein de la communauté de Montréal-Nord. Malgré une légère fluctuation du nombre d'inscriptions par rapport à l'année 2024, l'engouement pour ce sport demeure palpable.

En effet, les sessions de tennis ont enregistré une participation significative :

- **112 inscrits** pour la session d'hiver 2024
- **92 inscrits** pour la session printemps/été 2024
- **128 inscrits** pour la session d'automne 2024

Ces chiffres témoignent du succès de cette collaboration qui offre aux jeunes de Montréal-Nord l'opportunité de bénéficier d'un service de qualité et d'un encadrement professionnel au sein d'une structure de développement reconnue mondialement et fédérée.

De plus, l'accès aux terrains extérieurs et aux gymnases de l'école secondaire Calixa-Lavallée permet aux jeunes de pratiquer leur sport favori tout au long de l'année, quelles que soient les conditions météorologiques. Ce partenariat contribue ainsi à :

- **Promouvoir la pratique du tennis** auprès des jeunes de Montréal-Nord.
- **Favoriser l'épanouissement** des jeunes talents grâce à un encadrement de haut niveau.
- **Assurer la pérennité du tennis** dans la communauté en offrant des infrastructures adéquates.

En conclusion, le partenariat avec Tennis Montréal représente un atout majeur pour le développement du tennis à Montréal-Nord et contribue activement à l'essor de ce sport auprès de la jeune génération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette entente de partenariat avec Tennis Montréal Inc. n'engendre aucun coût financier pour l'Arrondissement de Montréal-Nord. En contrepartie de l'expertise et des services offerts par Tennis Montréal Inc., l'Arrondissement mettra à disposition les installations sportives

nécessaires ainsi qu'un local de rangement au besoin.

MONTRÉAL 2030

Ce partenariat avec Tennis Montréal Inc. s'inscrit dans les priorités de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal, notamment :

- Priorité #18 : Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire, en favorisant l'accès au sport pour tous.
- Priorité #19 : Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins, en proposant une activité sportive accessible dans l'arrondissement.

De plus, ce projet est en adéquation avec le volet "Montréal active" du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, qui vise à encourager la pratique d'activités physiques et sportives.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin de maximiser la visibilité de l'offre de cours de tennis et d'atteindre un large public, une stratégie de communication multicanale sera déployée. Les plates-formes numériques suivantes seront utilisées :

- Site web de l'arrondissement (Montreal.ca);
- Page Facebook de l'arrondissement;
- Réseaux sociaux de Tennis Montréal;
- Site web de Tennis Montréal.

En complément de la communication en ligne, des affiches seront disposées à des endroits stratégiques :

- Terrains de tennis;
- Installations sportives de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation souhaitée au Conseil d'arrondissement du 3 février 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Doug Scott LORVIL
agent(e) de developpement d'activites
culturelles physiques et sportivess

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-14

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1255863001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir |

QUE soit accordé un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255863001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services de 35 000 \$ à l'organisme Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2025 et approuver le projet de contrat à intervenir |

CONTENU

CONTEXTE

La Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) est un équipement municipal offrant une variété de services et d'activités que l'Arrondissement met à la disposition de ses citoyens et citoyennes ainsi que des organismes et institutions du territoire. Principal centre de diffusion culturelle de l'arrondissement, lieu de divertissement, d'apprentissages, de rassemblements, de socialisation et d'échanges intercommunautaires, la MCC est un milieu dynamique. Elle favorise l'émergence de talents, le développement de l'esprit d'initiative chez les citoyens et citoyennes ainsi que le rapprochement interculturel et intergénérationnel.

La MCC abrite : la bibliothèque Julio-Jean-Pierre, la salle de spectacle Oliver-Jones, une salle d'exposition, un studio de répétition, un espace de restauration ainsi que dix (10) salles réservées à des activités communautaires. On y trouve également les bureaux administratifs de différents organismes dont Un itinéraire pour tous (UIPT), lequel a pour mission de «soutenir la population dans l'appropriation de son pouvoir d'agir en l'outillant pour qu'elle améliore sa qualité de vie dans une perspective de développement social et de lutte contre la pauvreté» ainsi que la revitalisation du quartier nord-est.

UIPT est un partenaire de l'Arrondissement. À travers sa mission, il prolonge celle de l'Arrondissement auprès des citoyens et des citoyennes. Cette complémentarité s'inscrit également dans les valeurs et la philosophie de gestion de l'administration de l'Arrondissement. Elle se traduit notamment dans la gestion opérationnelle de l'immeuble entre les responsables d'UIPT et ceux de l'Arrondissement, l'articulation des politiques et stratégies pour en assurer l'accessibilité à l'ensemble de la population nord-montréalaise tout en maintenant sa vocation à la fois culturelle et communautaire à travers sa programmation.

Le présent sommaire vise à accorder un contrat de service de 35 000 \$ pour 2025 à Un itinéraire pour tous pour couvrir le salaire d'une ressource dédiée à la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, et à approuver le projet de contrat 2025, lequel comprend des exigences de l'Arrondissement en matière de reddition de comptes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 022 et CA24 10 048 - Accorder un contrat de services de 38 329,56 \$, taxes

incluses, à l'organisme Un itinéraire pour tous, pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord en 2024 et approuver le projet de contrat à intervenir.

CA23 10 009 du 6 février 2023 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2023, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

CA19 10 046 du 18 avril 2020-2022 - Autoriser une dépense de 105 000\$, pour les années 2020,2021 et 2022, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA19 10 046 du 18 avril 2019 - Autoriser une dépense de 35 000 \$, pour l'année 2019, afin d'assurer la mise en œuvre du protocole d'entente et approuver les modifications à l'annexe 1 concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous.

CA18 10 125 du 9 avril 2018 - Approuver la modification à l'annexe 1 du protocole d'entente concernant la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire intervenue en 2017 entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et Un itinéraire pour tous et autoriser, pour l'année 2018, une dépense de 35 000 \$ pour assurer la mise en oeuvre du protocole d'entente.

CA17 10 134 du 10 avril 2017 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2017, et approuver le projet de protocole d'entente triennal 2017-2019 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

CA16 10 137 du 11 avril 2016 - Accorder une contribution financière de 35 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, pour l'année 2016, et approuver le nouveau protocole d'entente 2016 à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

DESCRIPTION

Soutenir Un itinéraire pour tous à titre de partenaire de l'arrondissement de Montréal-Nord pour la gestion des locaux de la MCC pour l'année 2025.

Nom de l'organisme : Un itinéraire pour tous

Titre du projet : Agent administratif pour la gestion des locaux de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC) sous la responsabilité d'UIPT.

Brève description du projet : Dans une perspective de service à la clientèle, l'agent administratif, responsable de la gestion des locaux de la MCC sous la responsabilité d'UIPT, aura comme tâches :

- d'assurer un soutien technique aux organismes, aux comités et aux citoyens qui occupent des locaux,
- répondre au téléphone, aux courriels, aux demandes de réservation de locaux,
- faire la gestion du prêt de matériel, accueillir les visiteurs, les diriger, les informer en lien avec leurs besoins,
- s'assurer que les demandes de réservation respectent les constats de l'organisme,

- compiler les fiches de présence,
- s'assurer que les fiches soient bien remplis et faire le suivi,
- s'occuper des réservations demandées par l'arrondissement de Montréal-Nord, faire la gestion des conflits, des plaintes et des situations problématiques en lien avec la réservation et la gestion des locaux,
- analyser des demandes de réservation.

Le mandat sera réalisé dans la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

JUSTIFICATION

Sans objet

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement, Division bibliothèques et culture.

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
chef(fe) de division - culture et bibliotheque
en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-21

Claudiel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1259738001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 391,02\$ aux 18 organismes suivants: le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord, le Centre des jeunes de l'Escale, le Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord, la Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord, les Fourchettes de l'Espoir, Baseball mineur Montréal-Nord, la Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord, Qu'en dit Raton, Vision Charitable, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, Halte-Femmes de Montréal-Nord, la Maison des jeunes l'Ouverture, La musique aux enfants, une initiation de l'OSM, le Club de natation Montréal-Nord, la Table de quartier de Montréal-Nord, le Club Gymkhana, l'Association Place Normandie et le 188 scoutisme de Montréal-Nord pour la réalisation de leurs projets respectifs dans le cadre du Programme Initiatives et Projets Spéciaux. |

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 70 391,02\$ aux 18 organismes suivants:

| | |
|--|----------|
| Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord | 4 249 \$ |
| Centre des jeunes de l'Escale | 4 249 \$ |
| Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord | 2 550 \$ |
| Société culture et Traditions Québécoises | 4 249 \$ |
| Les Fourchettes de l'espoir | 4 249 \$ |
| Baseball mineur | 4 249 \$ |
| Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord | 4 249 \$ |
| Qu'en dit Raton | 4 165 \$ |
| Vision Charitable | 3 226 \$ |
| Club de patinage artistique Montréal-Nord | 4 249 \$ |
| Halte-Femmes de Montréal-Nord | 3 018 \$ |
| Maison des jeunes l'Ouverture | 4 249 \$ |
| La musique aux enfants, une initiation de l'OSM | 4 244 \$ |
| Club de natation de Montréal-Nord | 4 249 \$ |
| TQNM | 4 249 \$ |
| Club Gymkhana | 2 198 \$ |
| Association Place Normandie | 4 249 \$ |

188 scoutisme marin de Montréal-Nord

4 249 \$

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259738001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder une contribution financière totalisant la somme de 70 391,02\$ aux 18 organismes suivants: le Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord, le Centre des jeunes de l'Escale, le Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord, la Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord, les Fourchettes de l'Espoir, Baseball mineur Montréal-Nord, la Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord, Qu'en dit Raton, Vision Charitable, le Club de patinage artistique de Montréal-Nord, Halte-Femmes de Montréal-Nord, la Maison des jeunes l'Ouverture, La musique aux enfants, une initiation de l'OSM, le Club de natation Montréal-Nord, la Table de quartier de Montréal-Nord, le Club Gymkhana, l'Association Place Normandie et le 188 scoutisme de Montréal-Nord pour la réalisation de leurs projets respectifs dans le cadre du Programme Initiatives et Projets Spéciaux. |

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) a été adoptée le 5 décembre 2023 et est entrée en vigueur en janvier 2024.

De façon générale, la Politique établit les règles de collaboration entre l'Arrondissement et les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport. Elle permet de définir notamment les ressources que l'Arrondissement met à la disposition des organismes reconnus, lesquels contribuent grandement à l'amélioration du cadre de vie des résidents de Montréal-Nord. Tout en respectant l'autonomie de ces organismes, la Politique définit les bases d'une collaboration réciproque entre les organismes et l'Arrondissement dans une perspective d'offre diversifiée et complémentaire de services collectifs à la population nord-montréalaise.

A cet effet, la Politique invite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources qui sont mises à leur disposition. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'Arrondissement.

Des programmes d'aide financière normés font partie de cette Politique. Parmi ceux-ci, le programme "Initiatives et projets spéciaux". Pour s'en prévaloir, un organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités et le transmettre à cette même direction après sa réalisation.

Les projets qui peuvent être soumis par les organismes reconnus doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Servir à des initiatives et des projets spéciaux qui ne cadrent pas nécessairement avec les différents programmes normés de l'Arrondissement;
- b) Servir à des initiatives ponctuelles, à caractère événementiel;
- c) Démarrer de nouvelles initiatives ;
- d) Les fêtes spéciales et autres qui rentrent dans les champs de compétences de l'Arrondissement.

Pour l'édition 2025, les organismes ont été invités à déposer leur projet entre le 15 novembre et le 15 décembre 2024. Après une analyse de conformité et de pertinence, ce sont 19 organismes de Montréal-Nord qui pourront bénéficier d'un budget dans le cadre du Programme pour réaliser leur projet en 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10319 (02 décembre 2024) Accorder une contribution financière totalisant 11 500 \$ aux organismes suivants: 2 600 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour leur activité "Ensemble fêtons Noël, qui aura lieu entre le 16 au 23 décembre 2024, 2 600 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 7 décembre 2024, 3 000 \$ à l'organisme les Fourchettes de l'Espoir pour l'activité "La caravane 2024 ", qui aura lieu le 24 décembre 2024, 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 14 décembre 2024 et 2 600\$ à L'Organisme pour L'Intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) qui aura lieu le 7 décembre 2024.

CA24 10241 (7 septembre 2024) Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 199 \$ aux 3 organismes suivants : 4 399 \$ au Club de natation Montréal-Nord (CNMN) pour leur programme d'activités " Le CNMN en action cet automne" qui se tiendra du 23 novembre au 15 décembre 2024, un montant de 500 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour l'activité "Méritas 2024" qui a aura lieu le 25 octobre 2024 et un montant de 300 \$ pour l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Montréal-Nord (AQDR Montréal-Nord) pour les "Célébrations du 30e anniversaire de l'AQDR Montréal-Nord" qui aura lieu le 22 novembre 2024.

DESCRIPTION

1. **Organisme :** Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord

Nom des projets : Souper dansant-Noël 2025

Souper dansant-Fin de saison autonome 2024-hiver 2025

Description des activités :

-Souper annuel de fin de saison avec célébration spéciale du 50ième anniversaire du Cercle du Troisième Âge de Mtl-Nord

-Souper de Noël annuel avec les cérémonies de clôture des célébrations du 50ième anniversaire du Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord

2. **Organisme :** Centre des jeunes de l'Escale

Nom du projet : Gala des Bravos

Description de l'activité : Événement unique d'envergure qui honore plus d'une centaine de jeunes au cheminement atypique de 15 à 25 ans et convie les partenaires locaux à célébrer leur persévérance et leur résilience! Événement qui reconnaît à la fois pour les jeunes et la contribution de la communauté (les parents, les organismes et les institutions) pour leur contribution à la réussite éducative des jeunes.

3. **Organisme :** Centre communautaire multi-ethnique

Nom des projets : Projet sac-à-dos de la persévérance
Noël des enfants

Description des activités

- Le projet sacs-à-dos de la persévérance vise à aider les familles démunies en fournissant aux enfants sélectionnés par l'établissement scolaire un sac-à-dos avec les matériels scolaires.
- Le projet Noël des enfants vise à aider les familles démunies en fournissant aux enfants un cadeau et une petite fête avec le père Noël.

4. **Organisme :** Société culture et Traditions Québécoises

Nom des projets : On a pas peur de vos histoires de peur!
La bonne

chanson

Description des activités :

- Le projet comprend le spectacle de contes à thématique d'Halloween et de musique traditionnelle à la salle Oliver-Jones de la MCC, avec distribution de bonbons aux enfants à la sortie du spectacle et une coordination des activités de promotion avec le Parcours de bonbons de l'organisme le Pôle.
- Projection vidéo animée

5. **Organisme :** Les Fourchettes de l'Espoir

Nom du projet : Festival des boulettes

Description de l'activité : Le festival des boulettes est une compétition amicale mettant en vedette des recettes de boulettes de toute provenance culinaire permettant ainsi un échange et un partage culinaire de différentes cultures.

6. **Organisme :** Baseball mineur de Montréal-Nord

Nom du projet : Tournois provinciaux ce Baseball

Description de l'activité : Tournois de baseball pour les jeunes de 8 à 18 ans (filles et garçons) venant de plusieurs villes du Québec. Pendant 5 semaines, nous accueillerons des équipes. Chaque équipe joue un minimum de 2 parties. Nous remettons des médailles de participation à tous les joueurs ainsi que des trophées pour les champions et finalistes de chaque tournoi. Nous offrons aux familles participantes un service de restauration à un taux dérisoires pour leur permettre de pique niquer au parc Charleroi et au Parc Sauvé.

7. **Organisme :** Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord

Nom du projet : Une jeunesse inspirante: Mtl-Nord en lumière

Description de l'activité : Changer la perception des jeunes de Montréal-Nord : - Montrer au grand public et aux médias la diversité, les talents et les réussites des jeunes du quartier. - Combattre les stéréotypes négatifs et promouvoir une image positive de la jeunesse locale. Valoriser les talents et compétences des jeunes : - Offrir une plate-forme où les jeunes peuvent s'exprimer, partager leurs passions et être reconnus pour leurs efforts. - Encourager la participation dans des activités artistiques, sportives et culturelles.

8. **Organisme :** Qu'en dit Raton

Nom du projet : Éveil artistique à la petite enfance

Description de l'activité : Un nouveau projet, un voyage théâtral immersif conçu pour éveiller l'imaginaire et les émotions des 0 à 5 ans, à travers des marionnettes captivantes et des chansons entraînantes.

9. **Organisme :** Vision Charitable

Nom des projets : Programme d'appréciation
Initiative éducative

Description des activités :

-Programme d'appréciation: ce programme sera destiné à soutenir des initiatives de valorisation des bénévoles et servira à couvrir des coûts liés à la reconnaissance des bénévoles, tels que (des cartes, repas, petits objets symboliques) pour leur remercier de leur contribution lors d'une fête qui sera organisée en fin d'année.

-Initiative éducative : Ateliers pour les nouveaux arrivants (Formation sur le logement) pour bien se préparer à la location d'un logement. La formation pourrait inclure par exemple, les droits et responsabilités en tant que locataires. La prévention des abus ou les pratiques illégales, ainsi que d'autres outils pratiques pour mieux comprendre et gérer le bail, la relation avec le propriétaire, etc.

10. **Organisme :** Club de patinage artistique de Montréal-Nord

Nom du projet : Revue sur glace 2025

Description de l'activité : Représentation sur glace des acquis des membres patineurs du club.

11. **Organisme :** Halte-Femmes de Montréal-Nord

Nom du projet : Brunch interculturel

Description de l'activité : Pendant deux mois, les femmes issues de la diversité seront sollicitées et mobilisées pour organiser, préparer, animer un brunch interculturel pour promouvoir la diversité, l'inclusion et le bien vivre ensemble. L'objectif est de faire découvrir les différentes richesses de pays en discutant des enjeux, traditions, la place des femmes, les défis lors de leur arrivée au Canada, partage de vécu, découverte de ressources autour d'un repas interculturel. Par, pour et avec elles, ce sont les femmes qui vont tout préparer elles-mêmes.

12. **Organisme :** Maison des jeunes l'Ouverture

Nom du projet : 31ème édition du tournoi de basket de rue Montréal-Nord

Description de l'activité : Un tournoi festif avec des prestations qui se feront directement sur les terrains de basket par intermittence durant tout le tournoi pour faciliter les interactions avec le public. Des jeunes du quartier et de ses environs assureront l'animation musicale durant le tournoi, afin de mettre en évidence leur talent.

13. **Organisme :** La musique aux enfants, une initiation de l'OSM

Nom du projet : La musique avec toi : C'est extra!

Description de l'activité : Offrir aux familles du quartier des ateliers musicaux des parents et enfants déclinés en trois volets : 1) Initiation à la musique (5 ateliers de 35 minutes dédiés aux familles avec enfants âgés entre 3 et 6 ans);

2 Chant choral (5 ateliers de 45 minutes dédiés aux familles avec enfants âgés de 6 ans et plus);

3) Atelier djembé (5 ateliers de 45 minutes dédiés aux familles avec enfants âgés de 6 ans et plus). Chaque atelier sera offert à deux moments de la journée le samedi, un en matinée, et l'autre en après-midi, de manière à pouvoir rejoindre le plus grand nombre de familles possible. Le nombre de participants se limitera à 10 familles par atelier.

14. **Organisme :** Club de Natation de Montréal-Nord (CNMN)

Nom du projet : Un camp de jour pour tous

Description de l'activité : Dans le cadre de la relâche 2025, le CNMN veut offrir à 40 enfants de 5 à 12 ans un camp spécialisé en natation moitié prix.

15. **Organisme :** Table de quartier de Montréal-Nord

Nom du projet : Jardin de la MCC

Description de l'activité : Mise en place d'un jardin éducatif et pédagogique au niveau de la place de l'Espoir dans le but de concerter les organismes communautaires.

16. **Organisme :** Club Gymkhana

Nom du projet : Camp de jour gymnique : Spécial semaine de relâche

Description de l'activité : Offrir aux parents une nouvelle ressource de camp de jour gymnique qui soit amusante, divertissante et active !

17. **Organisme :** Association Place Normandie

Nom du projet : Place Normandie en fête

Description de l'activité : Cet événement se veut rassembleur et intergénérationnel. Il s'adresse à tous les résidents des habitations du secteur D. Quel que soit le genre, l'âge ou ethnique. Les locataires riverains y sont inclus.

18. **Organisme :** 188 groupe de scoutisme marin de Montréal-Nord

Nom du projet : Les scouts vous invitent

Description de l'activité : Organiser une journée d'activités hivernale au parc Henri-Bourassa. Cette journée se conclura par une veillée autour d'un feu de camp. Les citoyens seront invités à apprendre et à pratiquer les rudiments de la survie en forêt. Les jeunes scouts animeront, sous la supervision d'adultes, des ateliers en extérieur. Tout au long de la journée, le pavillon servira de refuge pour ceux qui souhaitent se réchauffer.

JUSTIFICATION

Dans le but de permettre aux organismes reconnus de réaliser des projets ponctuels, dans le cadre de leurs missions, qui ne sont pas admissibles aux autres programmes de l'Arrondissement de Montréal-Nord, le programme "Initiatives et projets spéciaux" de la Politique de reconnaissance sert de levier pour contribuer à atteindre leurs objectifs.

Les projets soumis doivent respecter les critères du programme et être déposés par écrit à l'Arrondissement. De plus, un organisme qui reçoit plus de 1000\$ rédige un rapport d'activité et le transmet à la direction 30 jours après la fin du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

| Organisme | Nom du projet | Soutien financier 2025 |
|--|--|------------------------|
| Cercle du Troisième Âge de Montréal-Nord | 1) Fin de saison automne 2024-hiver 2025 2) Souper de Noël 2025 | 4 249,15 |
| Centre des jeunes de L'Escale | Gala des bravos | 4 249,15 |
| Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord | 1)Projet sac-à-dos de la persévérance 2) Noël des enfants | 2 550,00 |
| Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord | 1) On n'a pas peur de vos histoires de peur 2) La bonne chanson | 4 249,15 |
| Les Fourchettes de l'Espoir | Festival des boulettes | 4 249,15 |
| Baseball Mineur Montréal-Nord | Tournois de baseball Provinciaux 9U,11U et 18 U | 4 249,15 |
| Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord | Une jeunesse inspirante : Mtl-Nord en lumière | 4 249,15 |
| Qu'en dit Raton | Éveil artistique à la petite enfance | 4 165,00 |
| Vision Charitable | 1) Programme d'appréciation 2) Initiative éducative | 3225,75 |
| Club de patinage artistique Montréal-Nord | Revue sur glace 2025 | 4 249,15 |
| Halte -Femmes Montréal-Nord | Brunch interculturel | 3 018,35 |

| | | |
|---|--|------------------|
| Maison des jeunes l'Ouverture | 31 ^{ème} édition du tournoi de basket de rue de Montréal-Nord | 4 249,15 |
| La musique aux enfants, une initiation de l'OSM | La musique avec toi : c'est extra ! | 4 244,45 |
| Club de natation Montréal-Nord | Un camp de jour pour tous | 4 249,15 |
| TQNM | Jardins de la MCC | 4 249,15 |
| Club Gymkhana | Camp de jour gymnique spécial : Semaine de relâche | 2 197,67 |
| Association Place Normandie | Place Normandie en fête | 4 249,15 |
| 188 scoutisme marin de Montréal-Nord | Les scouts vous invitent | 4 249,15 |
| | Total : | 70 391,02 |

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- 1) **Le Cercle du troisième Âge**, assure sa promotion à travers les courriels aux membres, sa page Facebook privée réservée aux membres et un affichage sur le babillard au Centre de loisirs.
- 2) **Le Centre des jeunes de l'Escale**, assure sa promotion par une lettre d'invitation qui est envoyée aux jeunes et leur famille, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires de l'Escale. La promotion est faite dans les médias sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn...), à travers leur site web www.lescale.org, l'Infolettre dédiée aux abonnés et partenaires et d'autres plateformes telle qu'Eventbrite.
- 3) **Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord**, assure sa promotion à travers les médias sociaux et une diffusion auprès des membres de l'organisme.
- 4) **Société culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord**, assure sa promotion auprès des membres de ses partenaires, les médias sociaux, les journaux multiculturels, les sites internet des partenaires reconnus de l'arrondissement, l'Infonord ainsi que par des affiches et des entrevues.
- 5) **Les Fourchettes de l'Espoir**, assure sa promotion par sa page Facebook, l'Équipe quartier, l'organisme CAMÉE, le Carrefour des retraités, par le bouche à oreille et le réseau des membres du comité conseil.
- 6) **Baseball mineur Montréal-Nord**, assure sa promotion par le site internet de la Fédération du Baseball Amateur du Québec et le site internet de l'Association Réseaux sociaux.
- 7) **Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord**, assure sa promotion par: la création de visuels attractifs pour l'événement, la préparation des contenus pour les réseaux sociaux, les affiches et affichettes, l'envoi d'un communiqué de presse aux médias locaux et l'annonce officielle de l'événement : pré-lancement pour informer le public et les médias.
- 8) **Qu'en dit Raton**, assure la promotion à travers divers canaux, incluant les médias sociaux, les CPE, le site Internet de l'organisation, la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord (MCC), ainsi que les tables de concertation, dont la Table de quartier Montréal-Nord (TQMN) et la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord (TCJMN), afin de rejoindre efficacement la clientèle ciblée et les acteurs communautaires.

9) **Vision Charitable**, assure sa promotion par les médias sociaux, leur site internet, la Table de concertation, les référencements par d'autres organismes du quartier tels: que le Centre d'action bénévole, POLO, etc., la distribution des dépliants lors de la Foire Santé, le Salon du bénévolat, la Fête Nationale etc.)

10) **Club de patinage artistique Montréal-Nord**, assure sa promotion par les membres et les écoles du quartier.

11) **Halte Femmes**, assure sa promotion par leur site internet et leurs réseaux sociaux, les Infolettres de différents partenaires dont la TQMN et le CABMN. Dans la programmation de l'hiver 2025 et via les bibliothèques de l'arrondissement de Montréal-Nord.

12) **Maison des jeunes l'Ouverture**, assure sa promotion par sa page Facebook, les écoles Henri-Bourassa et Calixa-Lavalée, les organismes jeunesse ou apparentés et les réseaux sociaux. La promotion se fera aussi dans tous les parcs de l'arrondissement par des animateurs, la Table de concertation jeunesse de Montréal-Nord, la Table de quartier et le journal de quartier.

13) **La musique aux enfants, une initiation de l'OSM**, a imaginé un plan de communication articulé autour du plaisir de faire de la musique en famille. Et pour rejoindre l'organisme utilisent les outils de communication suivants : -article dans journal interne de l'École de musique LMAE ; -publicité dans l'info-parents de l'École Saint-Rémi ainsi que dans les écoles des aires de dessertes du secteur ; -dépliant distribué aux organismes communautaires dédiés à la famille ; -dépliant distribué à la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord.

14) **Club de Natation Montréal-Nord**, assure sa promotion dans les écoles et en lien avec d'autres organismes communautaires.

15) **La Table de quartier de Montréal-Nord** assure sa promotion par ses membres, son site internet, son Infolettre et ses affichages.

16) **Club Gymkhana**, assure sa promotion par sa page Facebook, Instagram, affichettes de publicité près des écoles primaires, un courriel de promotion envoyé aux membres inscrits aux cours lors des dernières sessions.

17) **Association Place Normandie**, assure sa promotion par l'affichage dans les commerces avoisinant et les trente portes de Place Normandie et de 10 autres habitations du secteur D de l'Office d'Habitation d'Habitation de Montréal (OMHM).

18) **188 scoutisme marin de Montréal-Nord**, assure sa promotion par les médias imprimés: Distribution de brochures, dépliants et affiches dans l'arrondissement. L' InfoNord, les écoles secondaires Henri-Bourassa et Calixa-Lavallée. Les Médias électroniques: Campagnes publicitaires payantes sur Facebook. La Promotion direct: le bouche-à-oreille et les stèles numériques de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Sophie BOULAY, 23 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-16

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1253573002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense de 350 \$ auprès de l'organisme L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Tour du monde en cinéma » qui a eu lieu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025. |

QUE soit entérinée une dépense de 350 \$ auprès de l'organisme L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Tour du monde en cinéma » qui a eu lieu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 10:31

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Entériner une dépense de 350 \$ auprès de l'organisme L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Tour du monde en cinéma » qui a eu lieu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 10273 Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé « Phébus » qui a eu lieu le 2 juin 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.
CA19 10026 Entériner une dépense de 350 \$ auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert de Noël tenu le 9 décembre 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'entériner une dépense de 350 \$, auprès de L'Orchestre à Vents de Montréal-Nord (OVMN) pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert intitulé "Tour du monde en cinéma" tenu le 25 janvier 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 350 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.es
Fournisseur: 502243.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2025-01-18



Dossier # : 1253573001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025. |

QUE soit accordée une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 10:30

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 400 \$ auprès de l'organisme Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 27e édition du tournoi qui aura lieu du 3 au 9 février 2025, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10021: Accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 26e édition du tournoi qui aura lieu du 5 au 11 février 2024, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024

DESCRIPTION

Il est recommandé d'accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 de Montréal-Nord pour l'organisation du tournoi de ringuette de Montréal-Nord, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élu.es pour l'année financière 2024.

JUSTIFICATION

C'est l'un des plus grands tournois nationaux de ringuette au Québec Moustique-Intermédiaire de Longue-Pointe & Montréal-Nord qui en est à sa 27e édition et se déroulera du 3 au 9 février 2025.

Dans le cadre de cette 27e édition, nous serons heureux d'accueillir environ 800 jeunes filles de 3 et 35 ans représentant les classes du niveau Moustique à Open. Grâce à l'appui de nos partenaires financiers ainsi qu'au travail de nos nombreux bénévoles, nous sommes convaincus que tous garderont de merveilleux souvenirs de leur participation à ce tournoi. Il sera donc, rafraîchissant de voir évoluer nos jeunes dans une saine compétition, pour l'amour de leur sport d'hiver préféré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 400 \$ sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élu.es.
Fournisseur : 136660

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2025-01-18



Dossier # : 1253573004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es. |

QUE soit autorisée une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 10:30

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense de 500 \$ auprès de la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre de l'activité du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es. |

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA2310285: Entériner une dépense de 500 \$ à la Fondation de la Pointe-de-l'île pour l'achat de publicité dans le cadre des activités entourant leur tournoi de golf pour la persévérance scolaire qui a eu lieu le 28 septembre 2023, et ce, à même le budget de représentation des élu.e.s.

DESCRIPTION

La Fondation de la Pointe-de-L'île a fait parvenir au cabinet de la mairesse une demande de soutien financier pour l'achat de publicité dans le cadre du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es

JUSTIFICATION

Il est recommandé d'autoriser une dépense de 500 \$ auprès de La Fondation de la Pointe-de-L'île dans le cadre du souper gastronomique pour la persévérance scolaire qui aura lieu le 20 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élu.es.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 500 \$ sera imputée au budget de représentation des élu.es.
Fournisseur : 145534

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2025-01-18



Dossier # : 1253573003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025. |

QUE soit accordée une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 11:59

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1253573003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver une dépense de 500 \$ auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025, et ce, à même le budget de représentation des élus 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Il est recommandé d'approuver une dépense de 500 \$, auprès de l'organisme Parlons Entre Hommes / Rising Men Alliance pour l'achat d'un espace publicitaire lors de l'édition inaugurale du Gala des Hommes d'impact qui aura lieu le 8 février 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 500 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de publicité / frais de représentation des élus.

MONTRÉAL 2030**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2025-01-18



Dossier # : 1247987016

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. |

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1247987016

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer aux archives le certificat des résultats à la suite de la tenue de registre pour le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. |

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats à la suite de la tenue de registre pour le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-27 15:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247987016**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement mentionnant l'ouverture d'un registre durant la deuxième semaine du mois de janvier 2025 pour le Règlement RGCA25-10-0005.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247987016**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer aux archives le certificat des résultats à la suite de la tenue de registre pour le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

À la séance ordinaire du 2 décembre 2024, le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement a été adopté.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement, fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature conformément aux instructions sur la tenue du registre à cette fin.

Un avis a été publié sur le site internet de l'arrondissement mentionnant l'ouverture d'un registre, les 20, 21, 22, 23 et 24 janvier 2025 pour le Règlement RGCA25-10-0005.

À la fermeture du registre par écrit, puisqu'aucune demande n'a été déposée, le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter et le certificat des résultats doit être déposé aux archives.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247987016**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement. |

CONTENU**CONTEXTE**

Pour l'année 2025, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 2 538 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie du montant, soit 1 935 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 603 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 935 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 370 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 1 935 000 \$, relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2025, 2026 et 2027. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 935 000 \$.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les budgets sont prévus aux années 2025, 2026 et 2027 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 et s'établissent comme suit :

| Numéro de projet/sous-projet | Nom de projet/sous-projet | Année 2025 | Année 2026 | Année 2027 | Total |
|------------------------------|---|-------------------|-------------------|---------------------|---------------------|
| Projet no | Programme de protection des bâtiments | | | | |
| Sous-projet no 25-66016-100 | Bibliothèque Coeur Nomade - stationnement | 0 \$ | 371 000 \$ | 0 \$ | 371 000 \$ |
| Sous-projet no 25-66016-200 | Pavillon parc St-Laurent | 100 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 100 000 \$ |
| Sous-projet no 25-66016-300 | Bibliothèque Julio-Jean-Pierre - réfection plancher | 0 \$ | 0 \$ | 745 000 \$ | 745 000 \$ |
| Sous-projet no 25-66016-400 | Édifices publics - protection | 0 \$ | 0 \$ | 719 000 \$ | 719 000 \$ |
| Total | | 100 000 \$ | 371 000 \$ | 1 464 000 \$ | 1 935 000 \$ |

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
 Adoption du règlement d'emprunt : séance du 2 décembre 2024;
 Ouverture de registre : janvier 2025;
 Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2025;
 Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt



Dossier # : 1247758003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

QUE soit déposé le procès verbal de la consultation publique tenue le 20 novembre 2024; ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-065 visant à autoriser l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- De déroger à l'article 92.20 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- De déroger à l'article 92.25 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26 du règlement de zonage R.R.1562, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- De déroger à l'article 215 du règlement de zonage R.R.1562 afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 soit maintenue en opération pour activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé sur l'agrandissement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions du quai de déchargement;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé, l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:39

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1247758003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement;
ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-065 visant à autoriser l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- De déroger à l'article 92.20 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- De déroger à l'article 92.25 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26 du règlement de zonage R.R.1562, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- De déroger à l'article 215 du règlement de zonage R.R.1562 afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 soit maintenue en opération pour activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé sur l'agrandissement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les

dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé, l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-17 12:03

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247758003**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-065 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié sur le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le premier projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement au nombre de cases de stationnement, à la localisation de l'aire de stationnement, aux zones de manœuvre, à la bande d'isolement végétalisée et à la grille de zonage I8-663 concernant la marge de recul avant.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de démolir les bâtiments à l'ouest du bâtiment existant. Le projet sera assujéti au règlement RGCA06-10-0010 sur la démolition d'immeubles et une demande devra être soumise pour que le comité de démolition puisse se prononcer. Ensuite, une demande de lotissement devra être déposée pour le remembrement des lots.

Enfin, l'arrondissement révisé actuellement le Règlement RGCA09-10-0006 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le projet pourrait être assujéti à cette nouvelle version du règlement. Le cas échéant, une demande d'autorisation de PIIA devra être déposée et faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'immeuble est situé sur la rue de Castille, une zone industrielle abritant plusieurs entreprises et où il a déjà un volume de circulation de poids lourds important. Le réaménagement du site permettra de mieux structurer l'interface avec le domaine public et d'embellir ce tronçon de rue. Le projet s'intègre dans un environnement relativement homogène, caractérisé par la présence d'autres entreprises générant des nuisances et un achalandage similaire.

Le projet sera réalisé en plusieurs phases distinctes. Initialement, une démolition partielle des structures situées à l'ouest sera entreprise. Par la suite, les lots seront remembrés et un agrandissement sera construit. À l'est, la structure couvrant les quais de déchargement sera agrandie afin d'améliorer la fonctionnalité et réduire les nuisances. Enfin, les espaces extérieurs seront réaménagés pour améliorer le paysage, avec l'ajout de 21 arbres et une réorganisation du stationnement.

Une autre phase sera réalisée en parallèle (voir le dossier décisionnel 1247758004) dès que la construction de l'agrandissement de la structure des quais de déchargement sera entamée. Il s'agit de la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes qui sera situé sur le lot 1 093 934.

L'agrandissement comprendra deux étages. Les revêtements extérieurs seront remplacés pour s'harmoniser avec l'existant, conservant ainsi le style du bâtiment actuel, à savoir des briques d'argile rouge et des panneaux métalliques gris. La partie de l'extension donnant sur la rue ne comportera pas de fenêtres en raison de la chaîne de production intérieure, tandis que des fenêtres seront installées dans le haut de la façade. Quant aux équipements mécaniques, ils seront situés sur le toit et entourés d'un mur-écran. En raison de l'implantation du bâtiment et de la forme atypique du terrain, les cases de stationnement ne peuvent être situées qu'en marge avant principale. Cependant, l'aménagement proposé maximise le potentiel de verdissement.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- À l'article 92.20, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- À l'article 92.25, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- À l'article 215, afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 5761, boulevard Industriel, pour le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble.

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage industriel au sens du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007

sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 8 octobre 2024, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 (dossier décisionnel 1247758004) soit maintenue en activité tant aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé devant l'agrandissement des quais de déchargement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de novembre mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui se tiendra le 20 novembre 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 novembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du premier projet de résolution
Novembre 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Novembre 2024 – Affichage sur le site du projet
20 novembre 2024 – Consultation publique
9 décembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du second projet de résolution
Décembre 2024 – Ouverture d'un registre référendaire
Février 2025 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Février 2025 – Entrée en vigueur du PPCMOI

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)

**Dossier # : 1247758004**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le procès verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

QUE soit déposé le procès verbal de la consultation publique tenue le 20 novembre 2024;
ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-066 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes situé sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- De déroger à l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:39

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1247758004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

Il est recommandé :

D'adopter en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-066 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes situé sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- De déroger à l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-17 12:01

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le procès verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247758004**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à la publication de l'avis public requis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour les personnes intéressées à déposer une demande d'approbation référendaire pour le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, et ce en dérogeant à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, aucune demande valide n'a été reçue à nos bureaux dans le délai imparti par la loi.

Le second projet de résolution est réputé approuvé par les personnes habiles à voter. Conformément à la loi, le certificat du secrétaire d'arrondissement doit être déposé et la résolution PP-066 doit être adoptée par le conseil d'arrondissement.

Un avis de promulgation pour cette résolution sera publié sur le site Internet de l'arrondissement de Montréal-Nord conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le premier projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble. |

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement à l'usage et l'orientation du bâtiment.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

L'arrondissement est en révision de son règlement RGCA09-10-0006 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le projet pourrait être assujéti à ce règlement. Le cas échéant, une demande d'autorisation devra être déposée puisque la demande devra faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Le projet se déroulera en plusieurs phases. La première étape consiste à agrandir les quais de déchargement à l'est de l'abattoir (voir dossier décisionnel 1247758003). Actuellement, les camions de volailles vivantes attendent à l'extérieur de l'abattoir, causant des nuisances (sécurité, odeurs, déversements, bruit). La construction du bâtiment servira d'aire d'attente pour les volailles, libérant ainsi l'espace devant les quais de l'abattoir, réduisant les nuisances et permettant un aménagement paysager.

Le bâtiment d'attente sera construit sur le lot vacant 1 093 934, à 100 m de l'abattoir. Il y aura sept quais de chargement, dont un réfrigéré à 10 °C pour les matières résiduelles non

comestibles. Les autres quais pour les volailles seront ventilés. Les équipements mécaniques seront installés sur le toit et entourés d'un mur-écran.

Le bâtiment et les espaces de stationnement seront aménagés en fond de cour pour faciliter les manœuvres. La zone de manœuvre sera recouverte de pavé drainant conformément au Règlement de zonage R.R. 1562. Une bande de gazon de 2 m de largeur et 18 arbres entoureront le terrain.

Le projet s'intègre dans un environnement homogène avec des entreprises similaires, puisqu'il sera situé dans une zone industrielle avec un volume de circulation de poids lourds important. Le bâtiment d'un étage aura une hauteur approximative de 8,50 m et les revêtements extérieurs seront des blocs de béton couleur brunâtre et des panneaux d'aluminium couleur grise.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- À l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le lot 1 093 934 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Industriel, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes;
CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage industriel au sens du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 8 octobre 2024, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de novembre mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 20 novembre 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 novembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du premier projet de résolution
Novembre 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Novembre 2024 – Affichage sur le site du projet
20 novembre 2024 – Consultation publique
9 décembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du second projet de résolution
Décembre 2024 – Ouverture d'un registre référendaire
Février 2025 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Février 2025 – Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1259649001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Béatrice Nzongo, matricule 100314462, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 8 février 2025. |

QUE soit nommée Béatrice Nzongo, matricule 100314462, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 8 février 2025;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1259649001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division des parcs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Béatrice Nzongo, matricule 100314462, à titre de secrétaire d'unité administrative à la Division des parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Montréal-Nord, avec la réussite de la période d'essai prévue dans la convention collective de travail des fonctionnaires municipaux de Montréal, en vue d'une permanence dans cet emploi, et ce, à compter du 8 février 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

Un poste permanent de secrétaire d'unité administrative (emploi : 791930, poste : 65738, échelle salariale : 45 530 \$ à 61 195 \$) a été laissé vacant suite au départ de la détentrice. Afin de combler le poste, un affichage a été fait du 7 au 13 novembre 2024, le numéro d'affichage étant : MN-24-VPERM-791930-65738.

Considérant les étapes de nomination permanente de l'article 19.09 de la convention collective des cols blancs, le poste revient de droit à Béatrice Nzongo - matricule 100314462. Madame Nzongo.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

s.o.

JUSTIFICATION

s.o.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste (no 65738) de secrétaire d'unité administrative (emploi 791930) est prévu au budget 2025 sous la référence budgétaire no 359202.

La dépense prévue pour cette période, soit du 8 février au 31 décembre 2024, est la suivante;

| Poste | Emploi | Nombre d'heures totales | Taux horaire | Total salaire | Primes, TS & bques maladies | Total salaire | DAS | Total de la dépense |
|---------------------------------|--------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|-----------|---------------------|
| Secrétaire unité administrative | 791930 | 1 615,00 | 29,85 | 48 300 \$ | 1 500 \$ | 49 800 \$ | 14 200 \$ | 64 000 \$ |

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, dont entre autres, la conformité avec la Convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne Bernier, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sinthya BILOMBO BAMANINA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-10

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249171010

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Carmen Baiant, à titre de secrétaire recherchiste, au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi. |

QUE soit nommée Mme Carmen Baiant, à titre de secrétaire recherchiste, au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai, tel que prévu à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 13:23

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171010

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Carmen Baiant, à titre de secrétaire recherchiste, au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, avec la réussite de la période d'essai prévue à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut permanent à cet emploi. |

CONTENU**CONTEXTE**

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage no MN-24-CONC-399910-96635-A a été publié à l'interne comme à l'externe, pour la période du 15 au 24 novembre 2024, conformément à la convention des Professionnelles et professionnels municipaux de Montréal.

Conformément au processus de dotation effectué par le Service des ressources humaines de la Ville de Montréal dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de sélection, composé des membres suivants : Mme Settimia Arcidiacono, conseillère en acquisition de talents de la direction attraction et acquisition de talents, Mme Carine Haddad, directrice de la direction des services administratifs et M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement à la direction des services administratifs, a retenu la candidature de Mme Carmen Baiant (matricule : 100003316), pour occuper ce poste lors des entrevues tenues le 4 décembre 2024. .

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination de Mme Carmen Baiant (matricule : 100003316), à titre de secrétaire recherchiste (emploi 399910, poste 96635, groupe de traitement 29-002) au Secrétariat d'arrondissement du greffe et des archives de la Direction des services administratifs, en période d'essai, tel que prévu à la convention collective des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal, à compter du 8 février 2025 , en vue d'un statut permanent à cet emploi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La secrétaire recherchiste aura pour mandat de :

- Assister le secrétaire d'arrondissement dans la préparation, la tenue et le suivi des

- séances du conseil d'arrondissement;
- Coordonner le processus de publication des appels d'offres et le suivi des données dans SEAO;
- Effectuer le suivi administratif et légal des dossiers à caractère réglementaire (gestion d'échéanciers, avis publics et tenue de consultations publiques, de registres et de référendums, demandes d'accès à l'information, etc.) ;
- Rédiger divers documents, tels les règlements et les dossiers décisionnels qui relève de sa division;
- Coordonner le traitement des demandes faites en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels;
- Conseiller sur les questions de procédures et de fonctionnement du conseil; voir au respect de l'éthique et des règles de procédures prévues à la Charte de la Ville et à la réglementation municipale;
- Analyser les dossiers soumis au conseil d'arrondissement (règlements et contrats) afin d'en assurer la conformité aux lois, règlements et directives;
- Effectuer des recherches, analysez et faite le suivi des documents et dégager des problématiques ;
- Agir à titre de secrétaire d'arrondissement substitut ;
- Agir comme personne ressource dans le cadre de la rédaction et du suivi des dossiers décisionnels.

JUSTIFICATION

La préparation du conseil d'arrondissement peut être compromise eu égard au rôle important que joue cette ressource. Le ou la secrétaire recherchiste assiste le secrétaire d'arrondissement dans la préparation, la tenue et le suivi des séances du conseil d'arrondissement. Les suivis administratifs et réglementaires notamment les questions des citoyens, la publication des règlements, la signature des contrats accordés aux organismes pour les actions déployées dans la communauté sont autant de tâches nécessaires et fondamentales que le ou la secrétaire recherchiste doit effectuer. Toutes ses tâches découlent de certaines obligations imposées par la Loi des cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2025:

Poste: secrétaire recherchiste

Période: du 8 février 2025 au 31 décembre 2025 (référence budgétaire #390218)

| Période | Emploi | Nbre d'hres | Salaire | TS, Prime et Ajust, bques | Charges sociales | Dépense totale |
|---------------------------------------|---------------|--------------------|----------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| du 8 février 2025 au 31 décembre 2025 | 399910 | 1610 | 66 600 \$ | 1 500 \$ | 16 400 \$ | 84 500 \$ |

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTREAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord
Jennifer MC CAUGHAN, Montréal-Nord

Lecture :

Jennifer MC CAUGHAN, 21 janvier 2025
Veronique CASTANEDA, 15 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-11-14



Dossier # : 1245863004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Kristina Joubert à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi. |

QUE soit nommée Kristina Joubert à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 13:24

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245863004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Kristina Joubert à titre de cheffe de section de la culture, à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, avec la réussite de la période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal et ce, à compter du 8 février 2025, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi. |

CONTENU

CONTEXTE

À titre de gestionnaire d'une équipe composée de 8 personnes dont les activités consistent à planifier, organiser, coordonner et contrôler l'offre de services culturels, la personne occupant le poste de cheffe de section de la culture participe à l'élaboration des politiques de gestion de la division de la culture et des bibliothèques. En support à la cheffe de division, elle dirige les projets spécifiques qui lui sont confiés et en assure la mise en œuvre. Plus spécifiquement :

- Planification, direction, coordination, évaluation et contrôle des différentes activités reliées à l'administration des divers programmes culturels;
- Participation à l'identification des enjeux locaux, à la détermination des priorités et à l'élaboration des objectifs en matière de culture et participation à la définition des orientations en matière de culture et à l'implantation des meilleures pratiques;
- Assurance de la qualité des services et des relations qu'entretient le personnel avec le public, les organismes de l'arrondissement et le personnel des autres services et règle les cas litigieux;
- Négociation des protocoles d'entente de portée locale avec les associations ou organismes ainsi qu'avec les représentants des services centraux et leur administration pour les aspects relevant de sa section afin de représenter les aspects reliés à l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Conformément au processus de dotation MN-24-CONC-221560-93240-A effectué par le Service des ressources humaines dans le cadre de la dotation centralisée, le comité de

sélection, composé des membres suivants : madame Dominique Riberdy, cheffe de division de la culture et des bibliothèques à l'arrondissement de Montréal-Nord, madame Isabelle Pilon, cheffe de division de la culture et des bibliothèques à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et madame Emmanuelle Pocreau, spécialiste en acquisition de talents à la Direction de la dotation et diversité en emploi, a retenu la candidature de madame Kristina Joubert.

En vertu de ce qui précède, nous recommandons au conseil d'arrondissement d'approuver la nomination Kristina Joubert (matricule 100123071) à titre de cheffe de section de la culture (emploi : 221560 - poste : 93240), groupe de traitement : FM06, à la Division de la culture et des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation prévue aux conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, et ce, à compter du 8 février 2025 en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2024:

Poste : Chef(fe) de section - culture

Période : du 8 février 2025 au 31 décembre 2025 (référence budgétaire #386570)

| Période | Emploi | Nbre d'hres | Salaire | TS, Prime et Ajust, bques | Charges sociales | Dépense totale |
|---------------------------------------|--------|-------------|------------|---------------------------|------------------|----------------|
| du 8 février 2025 au 31 décembre 2025 | 221560 | 1725 | 104 400 \$ | 3 000 \$ | 28 200 \$ | 135 600 \$ |

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carmela GENTILE, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique RIBERDY
chef(fe) de division - culture et bibliotheque
en arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-01-14

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1259913001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Titulariser M. Boris Styvin Kweke, à titre d'électrotechnicien d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2025. |

QUE soit titularisé M. Boris Styvin Kweke , à titre de électrotechnicien d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-21 11:27

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259913001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Titulariser M. Boris Styvin Kweke, à titre d'électrotechnicien d'arrondissement à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, et ce, à compter du 8 février 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction des travaux publics a décidé de combler la fonction permanente d'électrotechnicien d'arrondissement (emploi : 606310, poste : 98999), groupe de traitement : 14-022, taux horaire : 42,96 \$, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics.

En vue de ce comblement, un processus de dotation a été réalisé. L'affichage n° : MN-24-VPERM-606310-98999-A, conformément à la convention collective des cols bleus regroupés de Montréal (S.C.F.P. 301) ainsi qu'à l'Entente sur les 17 points de négociations locales.

M. Boris Styvin Kweke (matricule : 100386460) est l'employé auxiliaire grandeur Ville ayant postulé, admissible et ayant le plus d'ancienneté générale, de plus il a complété la période d'essai prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective de travail des employés cols bleus regroupés de Montréal (SCFM. 301)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le numéro de référence budgétaire: 397962

La dépense prévue pour cette période, soit du 8 février au 31 décembre 2025, est la suivante;

| Poste | Emploi | Nombre d'heures totales | Taux horaire | Total salaire | Primes, TS & bques maladies | Total salaire | DAS | Total de la dépense |
|-------------------|--------|-------------------------|--------------|---------------|-----------------------------|---------------|-----------|---------------------|
| Électrotechnicien | 606310 | 1 656,00 | 44,03 | 73 200 \$ | 1 100 \$ | 74 300 \$ | 21 700 \$ | 96 000 \$ |

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtl>>

Le : 2025-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1255579001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10), à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025. |

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du samedi 8 février 2025; ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 13:25

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1255579001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la création d'un poste permanent de chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10), à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025. |

CONTENU

CONTEXTE

La création du poste permanent de Chauffeur opérateur d'appareils motorisés B (emploi : 601130, groupe de traitement 10 de l'accréditation des cols bleus, taux horaire de 34,22\$), à la Division voirie et aqueduc, permettra à la Direction des travaux publics de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement, notamment pour les activités de déneigement.

En contrepartie, la Direction des travaux publics abolit le poste permanent de Préposé à l'entretien réseau d'aqueduc et d'égouts (emploi : 611630, poste : 94890, groupe de traitement 12, taux horaire de 34,74) à la Division voirie et aqueduc. Ce poste était occupé par Marc-André Gingras qui a été déplacé sur le poste 94886 préposé en charge entretien réseau aqueduc (emploi 611640) est devenu vacant dsuite

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le nouveau poste permanent de chauffeur appareil motorisé "B" (emploi 601130) sera financé par l'abolition du poste# 94890 , soit celui de préposé entretien réseau aqueduc (emploi 611630) , référence budgétaire #323083.

La dépense prévue pour cette période, soit du 8 février au 31 décembre 2025, est la suivante;

| Poste | Emploi | Nombre d'heures totales | Taux horaire | Total salaire | Primes, TS & bqes maladies | Total salaire | DAS | Total de la dépense |
|---------------------------------|--------|-------------------------|--------------|---------------|----------------------------|---------------|-----------|---------------------|
| Chauffeur opérateur app môt "B" | 601130 | 1 615,00 | 35,08 | 58 200 \$ | 1 800 \$ | 60 000 \$ | 17 100 \$ | 77 100 \$ |

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.,dans l'activité de l'aqueduc.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtl>>

Le : 2025-01-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249913003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la création d'un poste permanent de plombier, (emploi 601720, groupe de traitement 17), à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025. |

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de plombier, (emploi 601720), groupe de traitement 17, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-27 15:04

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249913003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division du soutien technique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la création d'un poste permanent de plombier, (emploi 601720, groupe de traitement 17), à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025. |

CONTENU

CONTEXTE

La création du poste permanent de plombier, (emploi 601720), groupe de traitement 14-017, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics, à compter du 8 février 2025 de l'accréditation des cols bleus, taux horaire de 39,37 \$), à la Division du soutien technique, permettra à la Direction des travaux publics de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement.

En contrepartie, la Direction des travaux publics abolit le poste permanent plombier-chauffage (emploi : 607040, poste : 98504, groupe de traitement 14-019, taux horaire de 40,78 \$) à la Division du soutien technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La création du poste permanent de plombier, (emploi 601720), groupe de traitement 14-017, à la Division du soutien technique de la Direction des travaux publics est pour répondre aux besoins opérationnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La création du poste permanent de plombier (emploi 601720) sera financée par l'abolition du poste #98504 plombier chauffage (emploi 607040), no référence budgétaire :397960.

La dépense prévue pour cette période, soit du 8 février au 31 décembre 2025, est la suivante;

| Poste | Emploi | Nombre d'heures totales | Taux horaire | Total du salaire | Bques maladies | Total salaire | DAS | Total de la dépense |
|----------|--------|-------------------------|--------------|------------------|----------------|---------------|-----------|---------------------|
| Plombier | 601720 | 1 661,00 | 40,35 | 66 900 \$ | 2 000 \$ | 68 900 \$ | 20 100 \$ | 89 000 \$ |

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne BERNIER, Montréal-Nord

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen MURPHY
secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Bassam AJAM
c/d sout.technique <<arr.mtl>>

Le : 2025-01-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1259171001

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025.

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025;
ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations inscrites dans le sommaire décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-24 13:25

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259171001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la création d'un poste permanent de technicien greffe et archives en contrepartie de l'abolition du poste permanent de technicien en gestion des documents et archives, au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord et ce, à compter du 8 février 2025. |

CONTENU**CONTEXTE**

La création du poste permanent de technicien greffe et archives (emploi 721970, groupe de traitement 007 de l'accréditation des fonctionnaires municipaux de Montréal), permettra au Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord de mieux répondre aux besoins de l'arrondissement.

En contrepartie, le Secrétariat d'arrondissement, greffe et archives de la Direction des services administratifs de Montréal-Nord abolit le poste permanent de technicien en gestion des documents et archives (emploi 742330, groupe de traitement 07E, poste 51767).

De plus en plus, les demandes d'accès aux informations occupent une place importante dans la charge de travail du greffe. Non seulement le volume augmente, leur complexité est à considérer tant dans la nature de la demande que dans la collecte des informations archivistiques demandées. C'est dans cette perspective que plusieurs arrondissements dont Anjou, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-des-Grâces, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds-Roxboro, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Saint Léonard, Sud-Ouest ont changé leur structure par la création de ce poste.

La personne titulaire du poste effectue, à partir de normes et de procédés définis, des tâches variées relatives à la gestion de documents actifs, semi-actifs et historiques. Elle participe au traitement administratif des demandes d'accès à l'information notamment par la réception et la ventilation des demandes ainsi que la collecte des informations nécessaires à l'élaboration d'une réponse aux citoyens. Ce qui en constitue la nouveauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Voici les principales responsabilités afférentes au poste :

1. Réalise les activités nécessaires à la gestion intégrée des

documents (classification, Indexation, suivi, traçabilité, contrôle de qualité, tri, transfert, archivage, destruction, etc.);

2. Assure le maintien et l'application du système de classement selon les normes en vigueur et participe à son amélioration. Veille à la mise à jour des calendriers de classification, de conservation et d'épuration de documents;

3. Effectue les activités nécessaires à la mise à jour et au maintien de l'inventaire des documents.

4. Vérifie la conformité des boîtes d'archivage, les classe selon les adresses de conservation attribuées;

5. Assure l'archivage des documents ayant une valeur permanente dans le cadre des directives en vigueur à la Ville;

6. Participe à la rédaction de divers documents (descriptions sommaires des documents archivés, guide d'utilisation du logiciel de gestion documentaire, procédure de numérisation de substitution des documents);

7. Anime des activités de formation destinées aux usagers du logiciel d'archivage applicable;

8. Participe au traitement administratif des demandes d'accès à l'information, effectue les suivis avec les autres unités pour la collecte de l'information dans les délais applicables (nouveauté);

9. Effectue toute autre tâche connexe.

JUSTIFICATION

Dans la mesure où « *le greffier a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la municipalité, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la municipalité* » (article 87 Loi des cités et villes, Chapitre C-19) , il se fait assister par une équipe qui à la charge de veiller à l'organisation des archives municipales. De plus, le titulaire du poste assiste le greffier dans le traitement des demandes d'accès à l'information. Dans ce contexte formel, la présence du titulaire de ce poste est nécessaire pour veiller au bon fonctionnement de l'arrondissement. Autrement, les activités du greffe et des archives sont compromises.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense prévue 2025:

Poste : Technicien greffe et archives

Période : du 8 février 2025 au 31 décembre 2025 (référence budgétaire: 264289)

| Période | Emploi | Nbre d'hres | Salaire | TS, Prime et Ajust, bques | Charges sociales | Dépense totale |
|---|---------------|--------------------|----------------|----------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| du 8 février 2025 au 31 décembre 2025 | 721970 | 1610 | 56 100 \$ | 1 800 \$ | 16 400 \$ | 74 300 \$ |

La dépense sera imputée dans le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables, dont entre autres, la conformité avec la Convention collective des fonctionnaires municipaux de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Veronique CASTANEDA, Montréal-Nord
Jennifer MC CAUGHAN, Montréal-Nord

Lecture :

Veronique CASTANEDA, 15 janvier 2025

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Martine CARDIN
Directrice des services administratifs par
intérim

Le : 2025-01-18



Dossier # : 1249171011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Carmen Baiant à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord en remplacement d'Anne-Sophie Bergeron à compter du 4 février 2025. . |

Que soit nommée Mme Carmen Baiant à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord en remplacement d'Anne-Sophie Bergeron à compter du 4 février 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2025-01-21 08:32

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Nommer Carmen Baiant à titre de secrétaire d'arrondissement substitut de l'arrondissement de Montréal-Nord en remplacement d'Anne-Sophie Bergeron à compter du 4 février 2025. . |

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, un secrétaire d'arrondissement a été nommé dans chaque arrondissement pour assumer les pouvoirs et les responsabilités de greffier dans le cadre des compétences du conseil d'arrondissement. Étant donné le départ de Mme Anne-Sophie Bergeron, il y aurait lieu de nommer un nouveau secrétaire d'arrondissement substitut pour remplacer la secrétaire d'arrondissement en cas de maladie, de vacances ou d'empêchement majeur. Il est requis de nommer Mme Carmen Baiant, secrétaire d'arrondissement substitut à compter du 4 février 2025. .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 10 155 Nommer Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Jacques Lapierre, à compter du 30 avril 2018.

CA15 10 113 Nommer Mme Claire Vassart à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

CA14 10032 (13 janvier 2014) Nommer M. Jacques Lapierre, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Serge Geoffrion.

CA13 10463 (10 décembre 2013) Nommer M. Pierre Godin, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de Mme Francine Taillefer.

CA12 10051 (14 février 2012) Nommer M. Serge Geoffrion, secrétaire d'arrondissement substitut en remplacement de M. Hugues Chantal.

DESCRIPTION

Le secrétaire d'arrondissement substitut exerce les mêmes fonctions et pouvoirs conférés au secrétaire d'arrondissement tel que prévu par l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

JUSTIFICATION

Cette nomination est en conformité avec l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec qui prévoit ce qui suit :« Pour chaque arrondissement, le conseil de celui-ci nomme un secrétaire. Ce secrétaire possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, les

pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

MONTRÉAL 2030

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-11-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt